

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mai 2018**

OBJET : Préservation des ressources naturelles : eau et foncier agricole.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mai 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes :
 - 15 000 € à la Fédération Départementale des Structures Hydrauliques des Bouches-du-Rhône au titre du fonctionnement général,
 - 15 900 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Alpilles dans le cadre du Fonds d'Assistance aux Communes pour l'Aménagement et la Gestion Agricoles pour la mise en œuvre d'une étude-action sur la ressource en eau,
 - 15 000 € à l'association Terre de Liens PACA au titre du fonctionnement général.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention avec le Parc Naturel Régional des Alpilles selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense correspondante, d'un montant total de 45 900 €, sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée